



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/422
28 juin 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

345ème séance plénière
PC Journal No 345, point 7 de l'ordre du jour

DECISION No 422
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au 31 décembre 2001.